

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2731

9 novembre 2011

SOMMAIRE

AGP Drum School S.à r.l.	131049	London Acquisition Luxco S.à r.l.	131080
Aquasourca S.A.	131053	Lux Car & Paint Services S.à r.l.	131081
Arctic Spas S.à r.l.	131087	Lux-Sectors SICAV	131082
A.S.M. Investments S.A., SPF	131087	Luxwindhof S.A.	131054
Bassile Developpement S.A.	131053	MBC S.A.	131058
Blueventure Investment S.A.	131088	MCI Invest Co. S.à r.l.	131070
BMM Holding S.A.	131088	Mediterranean Holding (Luxembourg) S.A. SPF	131084
Bullball S.A.	131088	Medmento	131082
Clairvot S.A.	131053	Moeller Electric S.à r.l.	131084
Compagnie Internationale de Participa- tions Bancaires et Financières S.A., SPF	131055	Monte Rosa	131084
Continental Real Estate Company	131055	Omega I S.à r.l.	131086
Danske Bank International S.A.	131056	Patricio & Jordao S.à r.l.	131085
Daventry Development S.A.	131056	PCEBM S.A.	131087
Distrielec S.A.	131057	Repco 1 S.A.	131087
Euro Patrimoine S.A.	131058	Saint George UCITS SICAV	131042
Euro Patrimoine S.A.	131058	Springblack Finance (Proprietary) Limited	131042
Fiduciaire Kieffer Isabelle S.à r.l.	131068	SZ S.à r.l.	131044
Foncière Générale d'Investissements Im- mobiliers	131068	TBU-3 International S.A.	131088
GS NoahPIA Holdings S.à r.l.	131068	Valartis Finance (Luxembourg) S.A.	131045
Immobilière Beaumont S.A.	131069	Valbo S.A.	131046
Immobilière de Gestion Financière S.A.	131069	Ventura Holdings S. à r.l.	131045
Immobilière Developa S.A.	131070	Ventura Properties S.à r.l.	131045
Immobilière Royale	131081	Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l.	131046
Jacri S.à r.l.	131042	Victoria S.A.	131046
Kanfer Investissements S.A.	131047	VSA International S.A.	131046
Les Cairns S.A.	131049	Winima S.à r.l.	131048
Les Frères Wolff S.A.	131056	World Domain S.à r.l.	131048
Les Halls de Belval S.A.	131056	Xansa S.A.	131048
Lily Investments S.A.	131081	Yellow Trading S.A.	131049
Liman S.A.	131081	Yellow Trading S.A.	131048

Saint George UCITS SICAV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 138.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133599/11.

(110154090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Springblack Finance (Proprietary) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 101,00.

Siège de direction effectif: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011133625/13.

(110154159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Jacri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 163.504.

L'an deux mille onze, le treize septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

La société anonyme MILLENIUM FINANCING S.A. (matr. 2000 2210 003) ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 562 du 7 août 2000, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 75.346,

ici représentée par

1) Monsieur Georges GREDDT, comptable, né à Esch/Alzette le 12 août 1966 (matr. 1966 08 12 213) demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt,

2) Monsieur Max GALOWICH, juriste, né à Luxembourg le 30 juillet 1965 (matr: 1965 0730 138) demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt

administrateurs, pouvant valablement engager la société par leurs signatures conjointes en vertu des statuts de la société;

Ladite société anonyme actuellement seul associé de la société civile immobilière "JACRI S.C.I." (matr. 2001 7002 792), avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt,

constituée suivant acte passé par-devant Maître Emile Schlessler, préqualifié, en date du 9 novembre 2001 sous le nom de CRILUX SCI, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 381 du 8 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 1297,

laquelle comparante, représentant actuellement l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les résolutions intervenues:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR dont les résolutions sont acceptées à l'unanimité:

L'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée unipersonnelle avec refonte complète des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «JACRI S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Il résulte du bilan intermédiaire au 31 août 2011, lequel bilan, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui, que la société a des capitaux propres totaux d'un montant de 68.820,85 €; dans la société à responsabilité limitée 12.500.-€ constitueront le capital proprement dit et le restant de 56.320,85 € constitueront des résultats reportés.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Tous les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique la société anonyme Millenium FINANCING S.A. pré-qualifiée et libérées par incorporation des résultats reportés pour un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) la société civile immobilière ayant eu un capital initial de deux mille cinq cents euros, lesquels montants se trouvent à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa refonte sont évalués à la somme de neuf cents euros (900.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, la comparante susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt,

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée,
 - Monsieur Georges GREDT, prénommé
3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique;
4. Décharge est donnée pour l'exercice de leurs fonctions aux gérants de la SCI, dont les mandats se terminent par la présente transformation.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Georges GREDT, Max GALOWICH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 14 septembre 2011. Relation: DIE/2011/8765. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131496/100.

(110151440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

SZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 145.298.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le six septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Stéphane ZEBICHE, désosseur, né à Creutzwald (France) le 3 janvier 1975, demeurant à F-57880 Guertin, 86, rue des Mines (France),

ici représenté par Monsieur Emmanuel KARP, employé privé, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

Que la société à responsabilité limitée SZ S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5532 Remich, 9, rue Enz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145298, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 752 du 7 avril 2009.

b) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

c) Que le comparant est le seul et unique associé de la Société.

d) Que le comparant, en tant qu'associé unique (l'"Associé Unique"), prononce, avec effet immédiat, la dissolution de la Société et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associé Unique déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

f) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur et, en tant que tel, il déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

g) Que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

h) Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

i) Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.

j) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Stéphane ZEBICHE à F-57880 Guertin, 86, rue des Mines (France).

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SZ S.à r.l..

131045

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et le comparant, en tant qu'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Emmanuel KARP, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2011. Relation GRE/2011/3229. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133628/52.

(110154098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Valartis Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.613.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011133645/14.

(110154355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Ventura Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.527.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2011.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011134119/13.

(110154771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Ventura Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.736.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Martinus C.J. Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011134120/13.

(110154746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Veolia Propreté Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 97.226.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134121/9.

(110154460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Victoria S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 33.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 134.262.

Il résulte d'une lettre de démission que Monsieur David ARNOLD, gérant de la Société, a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134122/12.

(110154957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Valbo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2011134124/11.

(110154731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

VSA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 134.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 septembre 2011.

L'assemblée décide de nommer le conseil d'administration suivant, pour la période expirant à la date du 31 décembre 2011:

- Monsieur Carlo SANTOIEMMA, né le 25 mars 1967 à Matera (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur et Président;

- Monsieur Marco LAGONA, né le 18 avril 1972 à Milan (Italie), domicilié professionnellement 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Gianni DE BORTOLI, né le 13 mai 1979 à Boussu, Belgique et résidant professionnellement 106 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, administrateur.

L'assemblée décide de remplacer le commissaire aux comptes actuellement en fonction A.T.M. Sàrl, Accounting Tax Management Sàrl, Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 145.136 et de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012, le commissaire aux comptes suivants:

SERVICAC S.à. r.l., Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B161.446

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VSA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011134125/25.

(110154479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Kanfer Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 161.155.

L'an deux mille onze, le quatorze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "KANFER INVESTISSEMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161155, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le instrumentant en date du 23 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1839 du 11 août 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fernand BLUM, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Kanku MUKENGE, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet la prestation de services administratifs et de comptabilité, la vente de marchandises, et l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Elle pourra également effectuer toutes transactions sur immeubles, droits réels immobiliers et fonds de commerce, acquisition, cession, opérations de location, de gestion immobilière, ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.";

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. BLUM, M. K. MUKENGE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40671. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131503/70.

(110151438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Winima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134127/9.

(110154559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

World Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 137.638.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.09.11.

Signature.

Référence de publication: 2011134129/10.

(110154719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Xansa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 31.770.

En date du 15 septembre 2011, l'actionnaire unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011134130/11.

(110155019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Yellow Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.173.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YELLOW TRADING S.A.

Référence de publication: 2011134131/10.

(110155071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Yellow Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 103.173.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juillet 2011 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Annette Knauf, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Monsieur Erny Schmitz, L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot

Madame Liliane Theissen, B-4790 Burg-Reuland (Dürler), Maison 1

Commissaire aux comptes

Monsieur Justin Dostert, L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour extrait conforme

YELLOW TRADING SA

Référence de publication: 2011134132/20.

(110155072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2011.

AGP Drum School S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Bofferdange, 221, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.799.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.400 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se répartit comme suit:

Monsieur Alain Ginter Soixante-quinze parts sociales	60
Madame Nadine Ewerling Vingt-cinq parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Luxembourg, le 15 février 2011.

AGP Drum School S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

SOCIETE ANONYME

Signature

Référence de publication: 2011134133/18.

(110154274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Les Cairns S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.522.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Georges & Associés S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.572, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Monsieur François GEORGES, Gérant unique, demeurant à Luxembourg,

ici représentée par Me Arnaud SCHMITT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 31 août 2011, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, qui prend la dénomination sociale de "Les Cairns S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre e valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-), représenté par 90 (quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la commune du siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique, ou qu'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre (appelé "administrateur unique") jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur unique, par la seule signature de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au paiement d'acomptes sur dividendes en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, la partie (ou les parties) se réfère(nt) aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante préqualifiée, déclarent souscrire quatre-vingt-dix (90) actions.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, pré-qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Aurélie TESTUT, née à Strasbourg le 07 juillet 1977, cadre d'entreprise, demeurant au 47 Clos de dessous les revés, 74400 Chamonix Mont Blanc, France;

b) Monsieur Marc TESTUT, né à Lyon (4^{ème}) le 24 février 1948, dirigeant de sociétés, demeurant au 125 Corniche Paul Clermont, 06670 Colomars, France;

c) Monsieur Stéphane TESTUT, né à Chamonix Mont Blanc le 25 novembre 1970, dirigeant de sociétés, demeurant au 47 Clos de dessous les revés, 74400 Chamonix Mont Blanc, France.

3. La durée du mandat des administrateurs sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

4. La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un administrateur pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est inférieur ou égal à la somme de 5.000,- (cinq mille) euros;

Pour tous les actes ou opérations dont le montant ou la contre-valeur est supérieur à la somme de 5.000,- (cinq mille) euros, la Société est engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'administration.

5. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Veridice s.à r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.843

6. La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

7. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Georges, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 06 septembre 2011. Relation: RED/2011/1857. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131508/188.

(110151478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Aquasourca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 109.813.

—
Changement d'adresse avec effet du 6 mai 2011 de Monsieur Félix Crépet, Administrateur de la société AQUA-SOURCA S.A. au 227, Labroke Grave, Flat n°2, W10 - 6 HG London (Grande-Bretagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011134136/14.

(110154020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Bassile Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.658.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mai 2011 à 14.30 heures.

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien et Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et H.R.T. Révision S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg sous le numéro B 51238, pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2011134141/18.

(110154004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 septembre 2011

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2012.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011134143/16.

(110154041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Luxwindhof S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 112.054.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

ARLOTT INDUSTRIES INC, une société de droit des îles Samoa avec siège social à Lotemau Centre, Level 2 Vaea Street, Apia, Samoa,

représentée par FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme, ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, elle-même ici dûment représentée par son fondé de pouvoirs Monsieur Régis LUX, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "Luxwindhof S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.054, constituée originairement sous la dénomination de Luxconte S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 1^{er} mars 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1375 du 17 juillet 2006, en adoptant sa dénomination actuelle.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois mille et cent (3.100) actions,

dont deux mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (2.398) actions de catégorie A et sept cent deux (702) actions de catégorie B, toutes ayant une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat, et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par European Audit S.à r.l., ayant son siège social à Blaschette, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 16 juin 2011 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 750,-EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 septembre 2011. Relation GRE/2011/3196. Reçu soixante-quinze euros 75,00,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131510/66.

(110151611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

C.I.P.A.F. S.A., SPF, Compagnie Internationale de Participations Bancaires et Financières S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.823.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 9 mai 2011

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs pour 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2017 et le mandat du Commissaire pour un an jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature

Secrétaire du Conseil

Extract of the minutes of the ordinary general meeting held in Luxembourg on 9th May 2011

The Meeting resolves to renew the mandate of the Directors for 6 years until the Statutory General Meeting of 2017 and the mandate of the Statutory Auditor for one year until the Statutory General Meeting of 2012.

Certified true copy

Signature

Secretary to the Board

Référence de publication: 2011134144/20.

(110153916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Continental Real Estate Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.098.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2011 à 9.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période de six ans, le mandat des Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 et, pour une période d'un an, le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134145/14.

(110153908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Danske Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 14.101.

La liste des fondés de pouvoir (A) et (B) de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2011.

Pour le notaire TOM METZLER

Christophe HOELTGEN

Référence de publication: 2011134146/13.

(110153833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Daventry Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.909.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 19 septembre 2011

Démission de Monsieur Reinald Loutsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Sidney Bouvier demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Reinald Loutsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2012.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011134147/16.

(110154049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Les Halls de Belval S.A., Société Anonyme,**(anc. Les Frères Wolff S.A.).**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 163.368.

L'an deux mil onze, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marco Pierre Marcel WOLFF, né le 20 février 1963 à Luxembourg, numéro de matricule 1963 02 20 192, demeurant à L-4580 DIFFERDANGE, 62, rue de Hussigny,

2. Madame Danielle Suzette Robertine WOLFF, née le 7 septembre 1964 à Clervaux, numéro de matricule 1964 09 07 366, demeurant à D-66.564 OTTWEILER, 1 Heisenberg,

3. Monsieur Alain WOLFF, né le 29 novembre 1969 à Luxembourg, numéro de matricule 1969 11 29 317, demeurant à L-6230 BECH, 4, Konsdrefensterstrooss,

4. Monsieur Joel WOLFF, né le 8 avril 1972 à Ettelbruck, numéro de matricule 1972 04 08 271, demeurant à L-6230 BECH, 11, Um Faubourg.

5. Monsieur Claude WOLFF, né le 6 mars 1961 à Clervaux, numéro de matricule 1961 03 06 295, demeurant à L-6781 GREVENMACHER, 2, Schiltzenplatz.

6. Monsieur Roland WOLFF, né le 26 mars 1966 à Luxembourg, numéro de matricule 1966 03 26 319, demeurant à L-4081 ESCH/ALZETTE, 34, rue Dicks.

Les parties sub 2 à 6 étant représentées par Monsieur Marco WOLFF, préqualifié, suivant procurations sous seing privées, annexées aux présentes. Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires uniques de la société

LES FRERES WOLFF S.A.

établie et ayant son siège social à L-4562 DIFFERDANGE, Zone Industrielle Hahneboesch,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 septembre 2011, en cours de formalisation,

Sur ce, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la dite société.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco WOLFF, demeurant professionnellement à Differdange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco WOLFF, préqualifié

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Constatation de ce que les actions de la société sont nominatives et n'ont pas fait l'objet d'un quelconque transfert de propriété depuis le jour de la constitution de la dite société

2) Changement de dénomination de la société en «LES HALLS DE BELVAL S.A.»

3) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que les actions de la société sont nominatives et n'ont pas fait l'objet d'un quelconque transfert de propriété depuis le jour de la constitution de la dite société

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «LES HALLS DE BELVAL S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier de façon subséquente l'article 1^{er} des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "LES HALLS DE BELVAL S.A." »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: WOLFF, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12227. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131517/69.

(110151903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Distrielec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 154.799.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 avril 2011

Monsieur Patrice HELAUDAIS est révoqué du mandat d'administrateur et du mandat de président du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DISTRIELEC SA*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
SOCIETE ANONYME
Signature

Référence de publication: 2011134149/15.

(110154276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Euro Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.085.

La Banque Privée Edmond de Rothschild Europe dénonce, avec effet immédiat en date du 2 septembre 2011, le siège de la société EURO PATRIMOINE S.A. établi au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg enregistrée sous numéro R.C.S. Luxembourg B 77 085.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pour le *Domiciliataire*
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe
Signatures

Référence de publication: 2011134150/15.

(110153947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Euro Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 77.085.

Le 2 septembre 2011, Madame Elise LETHUILLIER, Messieurs Marc AMBROISIEN et Reinald LOUTSCH ont démissionné avec effet immédiat de leur mandat d'Administrateur de la société.

A la même date, H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a démissionné avec effet immédiat de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Pour la *Société*
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe
Signatures
Le *domiciliataire*

Référence de publication: 2011134151/17.

(110153989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

MBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.518.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth of September.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Mitchell RAMSAHAI, company director, born in Amstelveen (The Netherlands), on December 26th, 1988, residing in NL-1077 AW Amsterdam, Apollolaan 95, here represented by Mrs Deborah BUFFONE, private employee, professionally residing in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, by virtue of a proxy given under private seal on September 5th, 2011.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name – Duration – Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "MBC S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), divided into one thousand two hundred and forty (1,240) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Thursday of the month of June at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void". The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one thousand two hundred and forty (1,240) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr Mitchell RAMSAHAL, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditor at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:

- Mr Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, chairman;

- Mr Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur; and

- Mr James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

3. The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398, is appointed as statutory auditor.

4. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2017.

5. The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit septembre.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Mitchell RAMSAHAL, administrateur de sociétés, né à Amstelveen (Pays-Bas), le 26 décembre 1988, demeurant à NL-1077 AW Amsterdam, Apollolaan 95, ici représenté par Madame Deborah BUFFONE, employée privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 5 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "MBC S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut émettre des certificats représentants des actions au porteur. L'action au porteur exerce les droits prévus à l'article 41 de la Loi et elle est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'admini-

nistration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul." L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent quarante (1.240) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Mitchell RAMSAHAL, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, président;
 - Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur; et
 - Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.
3. La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152.398, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2017.
5. Le siège social de la Société sera établi à L-2310 Luxembourg, 16, Avenue Pasteur.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Buffone et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2011. LAC/2011/40212. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131542/507.

(110151914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Fiduciaire Kieffer Isabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 36, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 144.409.

—
Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2011

Entre les soussignés

Monsieur Marc Kieffer, né le 23 juillet 1973 à Luxembourg, demeurant à L-8611 Platen, 11 A, rue de la Fontaine,
et

Madame Isabelle KIEFFER, née le 21 mars 1967 à Luxembourg, demeurant à L-2327 Luxembourg, 42, Montée de la Pétrusse,

a été convenu la présente cession de parts sociales sous seing privé:

Monsieur Marc Kieffer, prénommé, cède 75 parts sociales à Madame Isabelle Kieffer, prénommée, qui accepte au prix de 1 (un) Euro.

Fait à Luxembourg en trois exemplaires.

Signature.

Référence de publication: 2011134153/17.

(110154035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Foncière Générale d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.878.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2011 à 10.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an, le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134154/13.

(110153933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

GS NoahPIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.899.

—
Il résulte de cessions de parts sociales de la Société en date du 19 septembre 2011, que GS Lux Management Services S.à r.l., enregistrée sous le numéro B 88.045 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a transféré avec effet immédiat 2.000.000 de parts sociales à:

- GS Capital Partners VI Fund, L.P., une Delaware Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631, qui détient désormais 746,866 parts sociales de la Société;

- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., une Cayman Exempted Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-19252, qui détient désormais 621,216 parts sociales de la Société;

- GS Capital Partners VI GmbH & Co.KG, une allemande Kommanditgesellschaft ayant son adresse professionnelle au 49, Friedrich-Ebert-Anlage, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, enregistrée auprès du Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 43550, qui détient désormais 26,544 parts sociales de la Société;

- MBD Holdings, L.P., une Cayman Exempted Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-48624, qui détient désormais 120,000 parts sociales de la Société.

- Bridge Street 2011, L.P., une Delaware Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 8719225, qui détient désormais 194,594 parts sociales de la Société;

- Bridge Street 2011 Offshore, L.P., une Cayman Exempted Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au Uglund House, South Church Street, P.O. Box 309 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-47926, qui détient désormais 85,406 parts sociales de la Société; et

- GS Capital Partners VI Parallel, L.P., une Delaware Limited Partnership ayant son adresse professionnelle au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108, qui détient désormais 205,374 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS NoahPIA Holdings S.à r.l.
Maxime Nino
Gérant

Référence de publication: 2011134159/38.

(110153846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Immobilière Beaumont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.200.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 mai 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an, le mandat du Commissaire son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134161/13.

(110153930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Immobilière de Gestion Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 27.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2011 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période de six ans, le mandat des Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017 et, pour une période d'un an, le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134162/14.

(110153912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Immobilière Developa S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 26.489.

Statuts en date du 12 septembre 2011 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2011134163/15.

(110153750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

MCI Invest Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 163.523.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.361, here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 21 July 2011.

2. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.362,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 21 July 2011.

3. ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.363,

here represented by José María Ortiz, Director, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, by virtue of a power of attorney dated 21 July 2011.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name – Registered office – Object – Duration

Art. 1. Name. The name of the company is hMCI Invest Co. S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Contern, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military

developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may further acquire, develop, manage and/or sell directly or indirectly real estate assets in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a par value of one eurocent (EUR 0.01,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is jointly managed by two managers or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if all members are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by unanimous vote of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law and that the manager has acted in good faith.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

10.3. Subject-Matters of Resolutions

(i) The shareholders shall resolve on the subject-matters prescribed by the Law.

(ii) The shareholders shall resolve on the following subject matters whereas the legitimization of the Board to implement such resolutions shall in addition require (1) the approval of the investment committee of ECE Real Estate Partners S.à r.l. and such approval shall be documented in writing and (2) the unanimous decision of all parties to any parallel investment agreement between ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B and ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C and, as the case may be, further parties and such consent shall be documented in writing:

(a) Any investment decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) acquisition of shopping centres.

(b) Any investment decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) disposal of shopping centres.

(c) Any decision relating to direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) real estate financings.

(d) Any decision relating to the direct or indirect (either by the Company or a subsidiary, independent from the proportion of the Company's ownership) enlargement of shopping centres, in particular the structural alteration of parts or extensions of a building.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in numbers) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

14.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

15.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2011.

Subscription and Payment

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for five hundred six thousand four hundred and fifteen (506,415) shares in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five thousand sixty four euro and fifteen eurocents (EUR 5,064.15.-).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for four hundred fifty six thousand six hundred seventeen (456,617) shares in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of four thousand five hundred and sixty six euro and seventeen eurocents (EUR 4,566.17.-).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two hundred eighty six thousand nine hundred sixty eight (286,968) shares in registered form, with a par value of one eurocent (EUR 0.01,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand eighty hundred and sixty nine euro and sixty eight eurocents (EUR 2,869.68.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a. Richard Neal Basire Goddard, Director, born on December 5, 1959 in Fareham, Great Britain, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;

b. Ulrich Binninger, Managing Director, born on August 30, 1966 in Trier, Germany, with professional address at 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen; and

c. José Maria Ortiz, Director, born on January 3, 1970, in Madrid, Spain, with professional address at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

2. The registered office of the Company is established at 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Declaration

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing parties, the present deed has been worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Contern by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorstehenden Textes

Am einunddreißigsten Tag des Monats August im Jahre zweitausendelf.

Ist vor dem unterzeichneten Notar Maître Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

ERSCHIENEN:

1. Die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

hier vertreten durch José María Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, mit Geschäftsadresse in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 21 Juli 2011 erteilt wurde.

2. Die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.362,

hier vertreten durch José María Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, mit Geschäftsadresse in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 21 Juli 2011 erteilt wurde.

3. Die ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, eingetragen beim Luxemburger Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.363,

hier vertreten durch José María Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, mit Geschäftsadresse in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht welche am 21 Juli 2011 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche vom Stellvertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienenen Parteien, vertreten wir oben dargestellt, haben den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen.

I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

Art. 1. Name. Der Name der Gesellschaft lautet „MCI Invest Co. S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Sollte der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an inoder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben, und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb, die Entwicklung und Verwaltung und/oder der direkte oder indirekte Verkauf von Immobilienvermögen, im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland.

3.3. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendepapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt ohne die erforderliche Genehmigung reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.4. Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.5. Die Gesellschaft ist befugt jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 4. Dauer.

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

II. Kapital - Geschäftsanteile

Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), bestehend aus eine Million zwei hundert fünfzig tausend (1.250.000) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0,01,-); die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

Art. 6. Geschäftsanteile.

6.1. Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Geschäftsanteil zu.

6.2. Die Übertragung von Geschäftsanteilen aufgrund eines Todesfalles an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsenkung des Gesellschaftskapitals beruht.

III. Verwaltung - Stellvertretung.

Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.

7.1. Die Gesellschaft wird gemeinschaftlich von zwei oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) von der Hauptversammlung abberufen werden.

Art. 8. Geschäftsführungsrat. Wurden mehrere Personen zum Geschäftsführer ernannt, so bilden diese den Geschäftsführungsrat (der Rat).

8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang stehen.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

8.2. Verfahren

(i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber in Luxemburg, statt.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn alle Mitglieder anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie einstimmigen von den anwesenden und vertretenen Geschäftsführern gefasst werden. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

8.3. Vertretung

(i) Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die gemeinschaftliche Unterschrift von mindestens zwei (2) Geschäftsführern gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit gemäß Sinne von Artikel 8.1.

(ii) Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 9. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen und der Geschäftsführer in gutem Glauben gehandelt hat.

IV. Gesellschafter

Art. 10. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.

10.1. Vollmachten und Stimmrechte

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die Hauptversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege der Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt. Die von allen Gesellschaftern unterzeichneten Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter, welcher das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift trägt, ist genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Hauptversammlung gefasst wurde.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

10.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt; die Hauptversammlungen sollten grundsätzlich im Großherzogtum Luxemburg abgehalten werden.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung oder dem ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

10.3. Gegenstände von Beschlüssen

(i) Die Gesellschafter sollen über die Gegenstände abstimmen welche per Gesetz vorgeschrieben sind.

(ii) Die Gesellschafter sollen über die folgenden Gegenstände entscheiden, wobei die Legitimation des Rates zur Implementierung solcher Beschlüsse zudem von (1) der Genehmigung des Investment Komitees der ECE Real Estate Partners S.à r.l., und eine solche Genehmigung soll schriftlich festgehalten werden und (2) der einstimmigen Entscheidung aller Parteien einer jeden parallelen Investitionsvereinbarung zwischen dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF A, dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF B und dem ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C und, gegebenenfalls, weiteren Parteien, und eine solche Zustimmung soll schriftlich festgehalten werden, abhängt:

(a) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich des direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) des Erwerbs von Einkaufszentren.

(b) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Veräußerung von Einkaufszentren.

(c) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Immobilien Finanzierung.

(d) Eine Investitionsentscheidung hinsichtlich der direkten oder indirekten (entweder durch die Gesellschaft oder eine Tochtergesellschaft, unabhängig vom Anteil der Inhaberverhältnisse der Gesellschaft) Erweiterung von Einkaufszentren, dass heißt insbesondere die bauliche Veränderungen durch neue Gebäudeteile und Anbauten, von Einkaufszentren.

Art. 11. Alleingesellschafter.

11.1. Sofern die Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

11.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

11.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht

Art. 12. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.

12.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

12.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

12.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

12.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

Art. 13. Gewinnausschüttung.

13.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

13.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können, in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Regelungen, mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

13.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch den Rat innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und (v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

VI. Auflösung - Liquidation

14.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen genehmigenden Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Aktiva der Gesellschaft zu veräußern und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

14.2. Der Mehrwert nach der Veräußerung der Aktiva und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen aufgeteilt.

VII. Allgemeine Bestimmungen

15.1. Mitteilungen und Benachrichtigungen können angefertigt oder es kann darauf verzichtet werden und Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

15.2. Vollmachten können in der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rates können von einem Geschäftsführer, in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen, erteilt werden.

15.3. Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder der Gesellschafter oder Beschlüsse die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden, müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

15.4. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet fünf hundert sechs tausend vierhundertfünfzehn (506,415) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Eurocent (EUR 0.01,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von fünf tausend vierundsechzig Euro und fünfzehn Eurocent (EUR 5.064,15,-).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. B S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet vier hundert sechsundfünfzig tausend sechshundertsiebzehn (456,617) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Eurocent (EUR 0.01,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von vier tausend fünfhundertsechundsechzig Euro und siebzehn Eurocent (EUR 4.566,17,-).

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. C S.à r.l., wie vorstehend vertreten, zeichnet zwei hundert sechsundachtzig tausend neunhundertachtundsechzig (286,968) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von einem Eurocent

(EUR 0.01,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von zwei tausend achthundertneundsechzig Euro und achtundsechzig Eurocent (EUR 2.869,68,-).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend euro (EUR 1.000,-) betragen.

Beschlüsse der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die Gesellschafter, welche die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

a. Richard Neal Basire Goddard, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 5. Dezember 1959 in Fareham, Großbritannien, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

b. Ulrich Binninger, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen; und

c. José Maria Ortiz, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 3. Januar 1970 in Madrid, Spanien, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag der oben genannten Parteien in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag derselben Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Woraufhin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Contern aufgenommen wurde.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende urschriftliche Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J. M. Ortiz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 6 septembre 2011. Relation: RED/2011/1855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 .

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 6. September 2011.

Référence de publication: 2011131544/565.

(110151497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 570.397,20.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

—
Veuillez prendre la note suivante:

L'adresse professionnelle de Philip Ian Price, Gérant de la Société, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, est:

12 Charles II Street / Third Floor

London SW1Y 4QU

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F.W.J.J. Welman

Gérant

Référence de publication: 2011134166/17.

(110154221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Immobilière Royale, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 18.303.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 avril 2011 à 15.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an le mandat du commissaire sortant, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134164/13.

(110153935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Lily Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.920.

—
Extrait rectificatif de l'extrait déposé le 30 septembre 2010 sous la référence L100148240 05

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 30 août 2011 qu'il convient de corriger le code postal du siège social de la société.

L'adresse correcte du siège social est donc:

- 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011134167/15.

(110154317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Liman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 26.031.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134169/10.

(110154308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Lux Car & Paint Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 134.021.

—
Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue le 30 juin 2011:
01 L'intégralité du capital social est représentée.
02 L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de 96, route d'Arlon L-8210 MAMER à 90, route d'Arlon L-8210 MAMER.

Fait à Mamer, le 30 juin 2011.
Pour la société LUX CAR & PAINT SERVICES S.A.R.L.
Yves BOREUX
Gérant

Référence de publication: 2011134171/15.

(110154287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Les bilans de LUX-SECTORS, SICAV du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, enregistrés à Esch/Al. A.C., le 21 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12481, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN

NOTAIRE

Référence de publication: 2011134173/12.

(110153796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Medmento, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc des Activités.
R.C.S. Luxembourg B 163.519.

STATUTS

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1) Monsieur Pierre-Henri ARNOULD, médecin, né à Libramont (Belgique) le 25 Octobre 1970, de nationalité Belge et demeurant 31 rue de la cité à B-6800 Libramont.

2) Monsieur Frédéric COULON, graphiste, né à Libramont (Belgique) le 15 Décembre 1973, de nationalité belge et demeurant rue de Mochamps -112 à B-6800 Bras-Haut.

ici représenté par Monsieur Arnould, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé datée de laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui;

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont convenu de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «MEDMENTO»

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Capellen; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet la conception, la mise en œuvre de toute activité de promotion d'informations à caractère médical. Elle aura également pour objet l'activité d'agence de publicité, agence de communication et d'infographie, de conception et réalisation de campagnes publicitaires pour les tiers en utilisant les médias;

La société aura également pour objet l'activité de graphisme.

Elle a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques, de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous les objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le Président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500 €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125 €) euros chacune, entièrement souscrit et libéré par les comparant prénommés. Les parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Pierre – Henri ARNOULD	80 parts sociales
Monsieur Frédéric COULON	20 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Ces parts ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900 €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et de suite, la comparante susnommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L 8308 Capellen Parc des activités,83;
2. Est nommé gérant de la société, Monsieur Pierre-Henri Arnould.
3. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
4. Le mandat ci-dessus conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Arnould Pierre-Henri, Probst Henri.

Enregistré à Diekirch, Le 7 septembre 2011. Relation: DIE/2011/8544. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131545/87.

(110151939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Monte Rosa, Société Anonyme.**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.435.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à L'adresse professionnelle de L'administrateur:

- Clara Wilhelmina Kuiper - Karsten

4, rue de l'Eau

L-1449 Luxembourg

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Clara Wilhelmina Kuiper – Karsten

Administrateur

Référence de publication: 2011134174/16.

(110153829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Mediterranean Holding (Luxembourg) S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2011 à 15.30 heures à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période d'un an le mandat du commissaire sortant, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134176/14.

(110153938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Moeller Electric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 9.145.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique Moeller Eaton Holding GmbH, ayant son siège social 7-11 Hein-Moeller-Strasse à Bonn, Allemagne, enregistré sous le numéro de Registre du commerce Bonn HRB 16604, a fusionné en date du 29 août 2011 dans Eaton Moeller SE & Co. KG, ayant son siège à 7-11 Hein-Moeller-Strasse à Bonn, Allemagne, enregistré sous le numéro de Registre de commerce Bonn HRA 7263 qui devient l'actionnaire unique de Moeller Electric S.à.r.l. en date du 29 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Pour Moeller Electric Sarl

Martin Schefter / Darren Byrka

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011134177/18.

(110153954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Patricio & Jordao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 46, rue Pierre Gansen.

R.C.S. Luxembourg B 163.506.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trente août.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur José Rui DOS SANTOS JORDAO, dépanneur sanitaire, demeurant à L-4680 Niederkorn, 20 rue des Trévières

2. Madame Elisabete DA SILVA PATRICIO, aide-soignante, demeurant à L-4680 Niederkorn, 20 rue des Trévières.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "PATRICIO & JORDAO S.à r.l." ayant comme enseigne commerciale «TASCA-LUSA».

Art. 2. Le siège social est établi à Niederkorn.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur José Rui DOS SANTOS JORDAO, prèdit,	50 parts
2.- Madame Elisabete DA SILVA PATRICIO, prèdite,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Elisabete DA SILVA PATRICIO, prédite.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur José Rui DOS SANTOS JORDAO, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4570 Niederkorn, 46 rue Pierre Gansen.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Dos Santos Jordao; Da Silva Patricio, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 11686. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131588/82.

(110151454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Omega I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 127.931.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B 15302

Siège social:

46A Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Omega I S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B 127931

Siège social:

46A Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Omega I S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 20 septembre 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011134179/24.

(110154242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

PCEBM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost.

R.C.S. Luxembourg B 147.662.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010

Quatrième résolution

L'assemblée générale a reçu et accepté la démission de son mandat d'administrateur de Madame Wilfreda Ricarte avec effet au 31.12.2009.

Pour extrait conforme
Pour le conseil d'administration
Jean-Michel Benne
Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2011134180/15.

(110154243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Repco 1 S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.548.080,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.206.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 8 juillet 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Le mandat du commissaire aux comptes:

1. Monsieur David BANNERMAN, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, commissaire aux comptes;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011134182/17.

(110154097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

A.S.M. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 34.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134246/10.

(110155304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Arctic Spas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 59, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.773.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011134254/9.

(110155182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

TBU-3 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 107.949.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 5 août 2011

En date du 5 août 2011, le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Pierre Stemper, administrateur, comme président du conseil d'administration jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme
TBU-3 International S.A.
Christelle Rétif / Pierre Stemper
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134217/14.

(110153840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

BMM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 152.730.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 28 septembre 2011.
SV SERVICES S.à r.l.
9, rue Basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2011134284/14.

(110155127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Bullball S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.922.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2011134287/13.

(110155336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Blueventure Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.144.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLUEVENTURE INVESTMENT S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011134283/12.

(110155337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2011.
